



République Française
Département
Du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation
Le 29 JUILLET 2021

Objet de la délibération

Demande de subvention
d'état pour le socle
numérique élémentaire

2021

CM 2021//08-D03

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 04 aout 2021

L'an deux mil vingt et un le 4 août, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, G.TRAPASSO, E.BARBAY, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, J. AGNIERAY, P. MOUCHON, G. OUDAERT, M. WALICKI

Absents excusés avec pouvoir :

- ❖ A. TRICOIT pouvoir à V. PARABOSCHI
- ❖ V. DUCOURAU pouvoir à Ch. MATHON
- ❖ S. DUMORTIER pouvoir à G. CHATEAU
- ❖ F. TREDEZ pouvoir à T. WIDHEN
- ❖ N. ROUBAUD pouvoir à J. AGNIERAY
- ❖ K. UDRY pouvoir à A. KIMOUR

Absents excusés sans pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MC. FICHELE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'équipement numérique, services et ressources numériques associés pour l'école élémentaire Lucie Aubrac de Capinghem et sollicite la subvention socle numérique école élémentaire :

- Le montant total du projet porté au budget est de : 13 793.52 € TTC
- Le montant de la subvention socle numérique est de : 9 565.00 €
 - Volet équipement : 13 343.52 € (subvention socle numérique demandée : 9340.00 € soit 70%)
 - Volet services et ressources numériques : 450.00 € (subvention socle numérique demandée : 225.00 € soit 50%)
- L'autofinancement prévu est de : 4 228.52 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE à l'unanimité,**

- ❖ Le projet d'achat d'équipement numérique pour l'école élémentaire Lucie Aubrac
- ❖ La demande de subvention de socle numérique école élémentaire
- ❖ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19/08/2021

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

